

PRIX DE LA FRANCOPHONIE 2018 DE L'ACFO DU GRAND SUDBURY

Raison d'être du prix

Le prix a été instauré en 1983. La remise du prix ne vise pas couronner une carrière quelconque, mais plutôt de :

- a) souligner la contribution communautaire d'une personne habitant la région du grand Sudbury, ou ayant habité la région;
- b) signaler la contribution d'une personne au développement et à la promotion continue de la communauté franco-ontarienne du grand Sudbury, ou encore, à la francophonie dans son ensemble;
- c) reconnaître et remercier publiquement la contribution de cette personne;
- d) remettre à la personne sélectionnée une attestation en guise de reconnaissance pour son dévouement et son engagement communautaire soutenus.

Critères de sélection

La personne lauréate du Prix de la Francophonie de l'ACFO du grand Sudbury doit pouvoir remplir les critères suivants :

- a) être reconnue pour la qualité de son travail dans le cadre de son engagement communautaire;
- b) s'être distinguée de façon particulière et continue au sein de la communauté franco-ontarienne du grand Sudbury;
- c) faire preuve d'un travail et d'un engagement communautaire qui reflètent les mandats de l'ACFO du grand Sudbury, dont celui de voir au développement et à l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne;
- d) être reconnue pour son engagement communautaire par le biais de son bénévolat;
- e) s'être surpassée, avoir fait preuve d'une grande initiative, et avoir favorisé, de façon remarquable, le développement de la communauté franco-ontarienne, que ce soit grâce à son engagement bénévole ou un travail rémunéré.

N.B. Toute personne qui est membre du Conseil d'administration ou employée par l'Association canadienne-française de l'Ontario du grand Sudbury est exclue du concours du Prix de la francophonie de l'ACFO du grand Sudbury.

Nos commanditaires 2018 :

COLLÈGE BORÉAL
éducation • innovation • recherche



Université de Sudbury

Collins Barrow

Nos bailleurs de fonds :

